



Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Patrick DESIRE

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables  
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes  
Région Paris /Ile de France

C/O ENTREX - 11 Rue Carpeaux - 94210 La Varenne Saint-Hilaire  
Tél. 01 55 98 02 08 - Fax. 01 55 98 03 62 - [patrick.desire@entryexpertise.com](mailto:patrick.desire@entryexpertise.com)

## **RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**CENTRE EVANGELIQUE PROTESTANT D'EVRY**

4 Rue du Marquis de Raies

91080 Courcouronnes

**Exercice clos le 31 décembre 2007**



## RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 16 décembre 2007, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **CENTRE EVANGELIQUE PROTESTANT D'EVRY**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels au 31 décembre 2007 sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.3 de l'annexe comptable traitant des changements de méthodes comptables et notamment des modalités d'application des règles comptables relatives à la définition et à la dépréciation des actifs.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier de l'association et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à La Varenne Saint-Hilaire, le 31 mai 2008

Patrick DESIRE



Commissaire aux Comptes

# Comptes annuels

*Monnaie de tenue: EURO*  
*Monnaie de présentation : EURO*

**C.E.P. EVRY**  
***CENTRE EVANGELIQUE PROTESTANT D'EVRY***

4 Rue du Marquis de Raies  
91080 Courcouronnes

**Exercice du 01/01/07 au 31/12/07**

ACTIF	Exercice 2007			Exercice 2006
	BRUT	AMORT. & PROV.	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	0	0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Av. & acptes s/immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 042 518</b>	<b>144 569</b>	<b>897 949</b>	<b>990 542</b>
Terrains	125 100		125 100	228 674
Constructions	856 985	112 187	744 798	728 305
Inst.techniques, matériel & outillage industriels	16 768	5 756	11 011	8 535
Autres immobilisations corporelles	43 665	26 626	17 039	25 028
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Av. & acomptes s/immobilisations corporelles				
<b>Immobilisations financières (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 810</b>
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	0	0	0	5 810
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL I</b>	<b>1 042 518</b>	<b>144 569</b>	<b>897 949</b>	<b>996 352</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mat. prem et autres approvisionnements				
En cours de production biens et de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Av. &amp; acomptes versés sur commande</b>			<b>0</b>	
<b>Créances (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>			<b>0</b>	<b>5 172</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>2 463</b>		<b>2 463</b>	<b>12 610</b>
<b>Charges constatées d'avance (2)</b>	<b>1 182</b>		<b>1 182</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>3 645</b>	<b>0</b>	<b>3 645</b>	<b>17 782</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>			<b>0</b>	
<b>Primes de remboursement des obligations (IV)</b>			<b>0</b>	
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>			<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 046 163</b>	<b>144 569</b>	<b>901 594</b>	<b>1 014 134</b>
RENVOIS (1) DONT PART A MOINS D'UN AN (BRUT)				
(2) DONT PART A PLUS D'UN AN (BRUT)				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
<b>Legs nets à réaliser</b>				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
<b>Dons en nature restant à vendre</b>				

<b>PASSIF</b>	Exercice 2007	Exercice 2006
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>		
<b><u>Fonds propres</u></b>	<b>461 411</b>	<b>565 406</b>
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	<b>558 182</b>	<b>453 562</b>
Valeur du patrimoine intégrée	558 182	453 562
Fonds statutaires		
Apports		
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
<b>Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise</b>		
<b>Réserves</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	0	0
<i>Réserve pour projet associatif</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>-99 809</b>	<b>97 224</b>
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	<b>3 038</b>	<b>14 620</b>
<b><u>Autres fonds associatifs</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Apports		
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
<b>Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</b>		
<b>Subventions d'investissement sur des biens non renouvelables</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>Droit des propriétaires (Commodat)</b>		
TOTAL I	<b>461 411</b>	<b>565 406</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TOTAL II	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>Sur subventions de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sur autres ressources</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TOTAL III	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES (1)</b>		
<b><u>Dettes financières</u></b>	<b>430 961</b>	<b>441 277</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	401 031	441 277
Emprunts et dettes financières divers	29 930	
<b><u>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</u></b>	<b>0</b>	<b>958</b>
<b><u>Dettes d'exploitation et de fonctionnement</u></b>	<b>5 586</b>	<b>6 493</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 451	6 493
Dettes fiscales et sociales	4 136	
<b><u>Dettes diverses</u></b>	<b>3 635</b>	<b>0</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 635	
<b><u>Instruments de trésorerie</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>Produits constatés d'avance (1)</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TOTAL IV	<b>440 182</b>	<b>448 728</b>
<b>Ecarts de conversion passif (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV + V )</b>	<b>901 594</b>	<b>1 014 134</b>
RENOIS : (1) DONT A PLUS D'UN AN DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONC.BANC.COUR.SOL.CRED.BQ/CCP		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Legs à réaliser		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2007	EXERCICE	EXERCICE
	2 007	2 006
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Vente de marchandises		
Production vendue		
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise s/provisions & amortissements, transferts de charges	2 786	609
Cotisations	0	0
Dons	210 227	212 122
Apports		
Legs et donations		
Autres produits		0
<b>TOTAL I Produits d'exploitation</b>	<b>213 014</b>	<b>212 731</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
<b>Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
<b>Consommation de l'exercice en provenance de tiers</b>	<b>80 360</b>	<b>119 763</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks mat. premières et autres approvision.		
Achats de sous-traitance		
Achats non stockés de matière et fournitures	7 653	6 752
Redevances de crédit bail / Locations et charges locatives (3)		
Autres achats et charges externes	72 707	113 011
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>167</b>	
<b>Charges de personnel</b>	<b>68 877</b>	<b>69 202</b>
Salaires et traitements	55 925	42 823
Charges sociales	12 952	26 379
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions :</b>	<b>24 165</b>	<b>12 494</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	24 165	12 494
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
<b>Autres charges</b>	<b>19 933</b>	<b>34 399</b>
<b>TOTAL II Charges d'exploitation</b>	<b>193 502</b>	<b>235 858</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>19 512</b>	<b>-23 126</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :</b>		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)		
Déficit supporté ou Excédent transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres val.mob et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	41	34
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	202
<b>TOTAL V Produits financiers</b>	<b>41</b>	<b>236</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	14 991	16 582
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes s/cession de valeurs mob; de placement	0	0
<b>TOTAL VI Charges financières</b>	<b>14 991</b>	<b>16 582</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-14 950</b>	<b>-16 346</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>4 562</b>	<b>-39 472</b>

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2007	EXERCICE	EXERCICE
	2 007	2 006
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>	<b>3 752</b>	<b>0</b>
Dons		
Apports		
Legs et donations		
Autres produits exceptionnels	3 752	
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		<b>193 000</b>
Produits des cessions d'éléments d'actifs		193 000
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		
<b>TOTAL VII Produits exceptionnels</b>	<b>3 752</b>	<b>193 000</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>5 277</b>	
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>		<b>168 908</b>
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		168 908
Autres charges exceptionnelles		
<b>Dotations exceptionnelles amortissements et provisions</b>		
<b>TOTAL VIII Charges exceptionnelles</b>	<b>5 277</b>	<b>168 908</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>	<b>-1 524</b>	<b>24 092</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (IX)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (X)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>216 807</b>	<b>405 967</b>
<b>TOTAL des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>213 769</b>	<b>421 347</b>
<b>Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs (+)</b>		<b>30 000</b>
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		30 000
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées (-)</b>		
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 038</b>	<b>14 620</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total</b>		
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>Total</b>		
<b>RENOIS</b> : (1) DONT PRODUITS AFFERENTS A DES EX. ANTERIEURS (2) DONT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANTERIEURS (3) DONT - CREDIT BAIL MOBILIER - CREDIT BAIL IMMOBILIER		

**Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont le total est de 901 594 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 038 euros avant affectation.**

**L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.**

Les comptes annuels ont été établis le 29 mai 2008.

**Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives.**

=====

- 1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES - REGLES GENERALES**
  - 1.1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
  - 1.2 CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES APPLIQUEES
  - 1.3 CHANGEMENTS DE METHODES, D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION
  - 1.4 INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL
- 2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**
  - 2.1 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
  - 2.2 ACTIF - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
  - 2.3 ACTIF - DISPONIBILITES
  - 2.4 PASSIF - FONDS ASSOCIATIFS, LES RESERVES, LES RESULTATS
  - 2.5 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES
  - 2.6 PASSIF - DETTES
  - 2.7 PASSIF - PROVISIONS
  - 2.8 COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS D'EXPLOITATION
  - 2.9 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
  - 2.10 ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS
- 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**
  - 3.1 TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
  - 3.2 TABLEAUX DES AMORTISSEMENTS
  - 3.3 ÉTATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
  - 3.4 DETAIL DES CHARGES A PAYER
  - 3.5 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
  - 3.6 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
  - 3.7 TABLEAUX DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET AUTRES FONDS
  - 3.8 DETAIL DES CHARGES ET DES PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS
  - 3.9 DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

## **1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES - REGLES GENERALES**

### **1.1 Faits majeurs de l'exercice**

Le CEP d'Evry a désigné un commissaire aux comptes et son suppléant lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2007. En effet, depuis le 1er janvier 2006, les associations bénéficiant de dons, dépassant 153.000 € et ouvrant droit à des avantages fiscaux, sont soumises aux mêmes dispositions que celles bénéficiant du financement d'une autorité administrative (subvention). Ainsi, ces associations doivent établir et publier, selon un référentiel comptable normé, des comptes annuels contrôlés et certifiés par un commissaire aux comptes (article 4.1 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987, décrets n°2006-335 du 21 mars 2006 et n°2007 et n°2007-644 du 30 avril 2007).

Le CEP a procédé à des modifications de ses statuts qui ont été adoptées lors de l'assemblée du 16 décembre 2007. Outre l'introduction statutaire d'une désignation d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant, ces modifications ont permis notamment de préciser l'objet, le champ d'intervention, la notion de membres, le rattachement à une vie fédérative, les conditions de mise en œuvre de l'assemblée générale.

Sur le plan administratif et comptable, l'exercice 2007 a été marqué par la mise en place d'un référentiel appliquant plus strictement les conventions du Plan Comptable Général et celles propres au secteur associatif. Jusqu'alors, l'association présentait une comptabilité patrimoniale simplifiée sur la base d'une comptabilité de trésorerie.

En particulier, le CEP a appliqué pour les comptes clos au 31.12.2007, les règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et à la dépréciation des actifs. (cf. Partie 1.3 Changements de méthodes). Ces régularisations qui concernent les exercices antérieurs et découlent d'un changement de méthode comptable ont été portés, comme le prévoit l'article 311.5 du PCG, en diminution des fonds propres associatifs (compte spécifique de report à nouveau).

La mise en place du référentiel comptable a eu aussi pour conséquence de faire apparaître au 31.12.2007 des engagements et des droits constatés relatifs à l'exercice 2006 non comptabilisés. Les régularisations effectuées ont été portées en comptes de charges et de produits exceptionnels.

### **1.2 Conventions Générales comptables appliquées**

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2007, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et au vu des hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.3 « Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application » ;
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association CEP est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable étant donné qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice certains critères caractérisant sa taille (total du bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

### **1.3 Changements de méthodes, d'estimation et de modalités d'application**

#### **1.31 Le passage aux nouvelles règles relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs**

Le principal changement de méthodes concerne les règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs. Ces nouvelles règles sont issues :

- du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs modifié par les règlements CRC 03-07 et CRC 05-09.
- du règlement CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

L'application des nouveaux textes a consisté à :

- Faire l'inventaire des immobilisations afin de vérifier que les actifs figurant au bilan correspondent bien à la définition des actifs donnée par le règlement CRC 04-06 sur les actifs.
  - Adopter la méthode de passage aux nouvelles règles comptables : méthode rétrospective ou méthode simplifiée prospective.
  - Analyser chaque catégorie d'immobilisations afin de déterminer, si elle a un caractère décomposable.
  - Vérifier les durées retenues pour les plans d'amortissement.
  - Opter ou non pour l'inclusion de certaines dépenses dans le coût d'entrée des immobilisations.
- **L'adoption de la méthode de passage simplifiée aux nouvelles règles comptables au 01.01.2007**

Cette méthode dite prospective, adoptée par le CEP D'Evry, consiste à appliquer les nouvelles règles à compter de l'exercice en cours. Elle est prévue par les règlements comptables et permet de procéder au seul reclassement des valeurs nettes comptables au 01.01.2007 au regard des nouvelles définitions et conditions de comptabilisation sans modifier leur valeur.

Concernant les plans d'amortissement, l'adoption de cette simplification permet de :

- procéder à un simple ajustement du calcul des dotations futures sur la nouvelle durée sans procéder au recalcul des amortissements passés ;
- ne pas remettre en cause les immobilisations totalement amorties et encore en service dans l'association.

- déterminer les nouveaux plans d'amortissement (durée restant à courir et mode) à partir des valeurs nettes comptables constatées au bilan d'ouverture à la date de la première application du règlement.

- **Le constat d'immobilisations décomposables**

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations a permis de déceler des immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Il s'agit de l'ensemble immobilier affecté à l'exercice du culte et la gestion du projet associatif.

- **Le traitement des actifs et les plans d'amortissement**

Pour les entités soumises au règlement 99.01 (comme le CEP d'Evry), l'amortissement se mesure désormais, sauf mesure de simplification admise, sur la durée d'utilisation de l'actif, en fonction de la consommation des avantages économiques futur ou le potentiel des services attendus qui profiteront à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet. (PCG art. 211-1 et art. 322-1).

Les méthodes retenues sont indiquées ci-après. Il en est de même pour les options prises pour le traitement des actifs.

### 1.32 **Le traitement comptable de la paie**

Les écritures de paie ne génèrent pas une ventilation conforme entre d'une part, les salaires bruts et les indemnités de culte et d'autre part, les charges sociales correspondantes. Il a donc été procédé à une régularisation comptable au 31.12.2007 qui n'affecte pas le montant total des charges de personnel. De plus, des provisions pour congés payés et charges sociales associées ont été comptabilisées au 31.12.2007.

## 1.4 **Informations à caractère fiscal**

L'association se considère comme exonérée des impôts commerciaux compte tenu de ses activités agréées et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

- **Situation fiscale actuelle de l'association**

Nature des impôts	Nature des déclarations à déposer
Impôt sur les sociétés	N/A au taux normal 24% sur certains produits financiers
Taxe à la Valeur Ajoutée	N/A
Taxe Professionnelle	N/A
Taxe d'apprentissage	N/A
Taxe sur la formation continue	Oui
Taxe sur les salaires	Oui

## 2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

### 2.1 Les immobilisations incorporelles et corporelles

- Cf. Partie 3 - Tableaux des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableaux des amortissements

### 2.2 Actif - Immobilisations incorporelles et corporelles

- Les options prises pour le traitement des actifs

NATURE DES ACTIFS	ENTITE NON CONCERNEE (1)	INSCRIPTION A L'ACTIF	COMPTABILISATION EN CHARGES
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles, financières			X
Coûts de développement		X	
Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs			X

Compte tenu des options prises, des frais de notaire et d'honoraires de négociation inscrits à l'actif, en 1992, ont été régularisés et ont donc été portés, comme le prévoit l'article 311.5 du PCG en diminution des fonds propres associatifs (compte spécifique de report à nouveau). Il s'agit en effet d'une régularisation qui concerne les exercices antérieurs.

- **Immeuble affecté à l'exercice du culte et à la gestion de l'association**

Pour l'ensemble immobilier, les éléments suivants ont été identifiés comme composants, c'est-à-dire un élément principal devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques à l'association selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux ou de modes d'amortissements propres.

- Terrain,
- Parkings,
- Structure : acquisition de l'immeuble (église et extension),
- Second œuvre : travaux d'agencement et de rénovation,
- Menuiseries extérieures : portes et fenêtres,
- Aménagements intérieurs : Murs et sols,
- Electricité et chauffage électrique,
- Plomberie/sanitaire.

Les composants principaux : Terrain et Structure sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les actes d'achats (16/06/1992 - 29/12/2005) ne mentionnant qu'un prix global, la ventilation entre le prix d'acquisition du terrain et celui des constructions a été déterminée de la façon suivante : les m<sup>2</sup> de surface au sol des bâtiments indiqué sur les actes de ventes X le prix au m<sup>2</sup> d'un terrain situé dans la même zone, communiqué par la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne.

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31/12/ 2007

Il ressort de cette évaluation forfaitaire une valeur d'inscription du terrain à l'actif de 122.625 euros représentant 16% des prix d'acquisition indiqués dans les actes. Cette valorisation est très prudente puisqu'elle permet de minorer les immobilisations non amortissables (terrains).

Il a également été identifié les cinq places de parking qui, faute d'informations complémentaires dans les actes, ont été évalués au prix d'acquisition du terrain, soit un montant de 2.475 euros.

Les autres composants sont évalués à leur coût de production étant donné qu'ils ont été créés par l'association, soit le coût d'acquisition des matériaux de construction et des travaux facturés par les entrepreneurs.

Il est rappelé que le CEP d'Evry est copropriétaire de l'immeuble dont il possède une partie du rez-de-chaussée et règle, à ce titre des charges de copropriété.

Les travaux de rénovation et d'aménagement ont été entrepris au cours de l'exercice 2006 et ont été achevés (finalisations comprises) au cours du mois de juin 2007. Les travaux qui avaient été effectués antérieurement (13.116,25 €) ont été sortis de l'actif.

La date de mise en service, et donc de début d'amortissement des composants liés aux travaux, a donc été fixée au 30/06/2007.

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire(L). Le terrain et les places de parking qui sont des places extérieures sans aménagement important, ne sont pas amortissables.

Les taux pratiqués sont les suivants :

COMPOSANTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	MODE (L/D)	DUREE
Terrain		Non amortissable
Parkings	L	Non amortissable
Structure : acquisition de l'immeuble (église et extension)	L	50 ans
Travaux d'agencement et de rénovation de l'immeuble	L	50 ans
Menuiseries extérieures : portes et fenêtres,	L	15 Ans
Aménagements intérieurs : Murs et sols,	L	10 ans
Electricité et chauffage électrique,	L	25 ans
Plomberie/sanitaire	L	25 ans

- **Autres immobilisations corporelles - Cf. Partie 3 – Tableaux des immobilisations et Tableaux des amortissements**

**ABSENCE D'IMMOBILISATIONS DECOMPOSABLES :** L'analyse des autres immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable.

**MODALITES D'AMORTISSEMENT RETENUES :** Pour ces autres immobilisations, l'association ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	MODE	DUREE
Matériel de transport	L	5 ans
Matériels Informatiques	L	3 ans
Matériels de Sonorisation, Musique	L	5 à 10 ans
Matériels techniques d'accueil et de surveillance	L	5 à 8 ans
Mobiliers	L	10 ans

*Il convient de noter que la part des dons / offrandes utilisée pour l'acquisition de biens ou de dépenses inscrites à l'actif, génère, sur l'exercice d'acquisition ou d'immobilisation, un excédent. Les dons sont en effet constatés en produits alors que les dépenses d'investissement ne sont pas comptabilisées immédiatement en charges de l'exercice. Au cours des exercices ultérieurs, les dotations aux amortissements des immobilisations vont cependant constituer des charges. Il y aura donc un décalage entre les produits (quote-part de dons affectée à l'acquisition d'immobilisations) et les charges (dotations aux amortissements) qui ne correspond pas à la réalité financière de l'opération d'investissement. Ainsi, l'excédent comptable constaté sur l'exercice d'acquisition correspond aux amortissements futurs des immobilisations et ne constitue pas une quote-part de dons non utilisée.*

### 2.3 Actif - Disponibilités

Elles sont constituées par les comptes bancaires courants de l'association et par un compte sur livret.

### 2.4 Actif – Charges constatées d'avance

Le principe comptable d'indépendance des exercices oblige à affecter exactement les charges entre exercices successifs. Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services facturés pendant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation n'interviendra qu'ultérieurement sur l'exercice suivant. Il s'agit principalement pour le CEP de primes d'assurance, de loyers et charges locatives.

### 2.5 Passif - Fonds associatifs, les réserves, les résultats

- **Cf. Partie 3 - Tableaux de variation des fonds associatifs et autres fonds**

Les fonds associatifs sont dont composés des éléments suivants :

NATURE	AFFECTATION COMPTABLE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valeur intégrée du patrimoine</li> <li>▪ Ce compte est en effet prévu par le règlement comptable applicable aux associations pour l'établissement d'un bilan de départ, c'est-à-dire lorsqu'il convient de procéder à une intégration patrimoniale (notamment lors du passage d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement).</li> </ul>	Fonds Associatif sans droit de reprise
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résultat/Report à nouveau – Réserves</li> <li>▪ Les régularisations comptables, qui découlent d'un changement de méthode comptable et concernent les exercices antérieurs, ont été portés, comme le prévoit l'article 311.5 du PCG, en diminution des fonds propres associatifs (compte 11 01 - spécifique de report à nouveau).</li> </ul>	Fonds Associatif sans droit de reprise

### 2.6 Passif - Emprunts et dettes financières diverses

- **Cf. Partie 3 - Tableaux des Créances et des Dettes**

Il s'agit des emprunts contractés auprès :

- de l'établissement Crédit Lyonnais en 12/2005 (pour 15 ans) et 10/2006 (pour 7 ans), le capital restant dû au 31.12.07 est respectivement de 339 508 € et 59 553 €.
- des membres de l'association dont le remboursement prévu au 31.12.2007 a été reporté sur l'exercice suivant, le total de la dette restante au 31.12.2007 s'élève à 29 930 €.

### 2.7 Passif - Dettes

- **Cf. Partie 3 - Tableaux des Créances et des Dettes**

Principalement, on relève :

- ▶ Le poste « Dettes fournisseurs » qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31 décembre 2005 et les factures fournisseurs non reçues, mais qui concernent des dépenses qui sont à rattacher à l'exercice clos.
- ▶ Le poste « Dettes fiscales et sociales » - Il s'agit principalement des cotisations sociales du dernier trimestre non encore réglées au 31 décembre, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées, des notes de frais à payer.

## **2.8 Passif - Provisions**

Selon les informations établies par la direction de l'association, au 31.12.2007, aucune provision pour dépréciation ou pour couvrir des charges et des risques éventuels n'était à constater.

## **2.9 Compte de résultat – Produits d'exploitation**

L'association CEP perçoit essentiellement les offrandes et les dons de ses membres.

L'association ne perçoit aucune subvention publique.

## **2.10 Contributions volontaires**

L'Association s'appuie, pour mener ses actions, sur des membres bénévoles. Ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'ayant pas été valorisées sur l'ensemble des biens et services, elles n'ont pas été comptabilisées et ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe à défaut de renseignements fiables et d'informations quantitatives.

## **2.11 Engagements financiers hors bilan et autres informations**

- **Engagements donnés / reçus :**  
Engagements donnés au Crédit Lyonnais - Intérêts restant dû au 31.12.2007 : 85.225 €.
- **Crédit bail :** NEANT
- **Engagements pris en matière de retraite :** Ils ne sont pas comptabilisés dans les comptes de l'association.
- **Effectif moyen annuel :** 2 salariés permanents
- **Droit individuel à la Formation :** Au 31.12.2007, aucun salarié n'a demandé à faire valoir ses droits.

## **3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

### **3.1 Tableaux des immobilisations incorporelles et corporelles**

### **3.2 Tableaux des amortissements**

### **3.3 Etats des échéances des dettes**

### **3.4 Détail des charges à payer**

### **3.5 Tableaux de variation des fonds associatifs et autres fonds**

### **3.6 Détail des charges exceptionnelles et des produits exceptionnels**

## 3.1 - Tableaux des immobilisations incorporelles et corporelles

Situation et mouvements Rubriques		A Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	B Augmentations / Virements poste à poste
Immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles		
	Immobilisations incorporelles en cours		
	<b>Total 1</b>	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	Terrains	228 673.53	64 440.00
	Constructions	632 938.82	76 544.12
	Installations générales agencement de construction	184 188.54	28 673.80
	Installations techniques matériel et outillage industriel	17 710.50	3 957.56
	Installations générales & aménagmts		
	Matériel de transport	3 000.00	
	Matériel de bureau et d'informatique	18 656.16	801.22
	Mobiliers	29 188.94	
	Autres		
	Immobilisations corporelles en cours		
	Avances et acomptes		
<b>Total 2</b>	1 114 356.49	174 416.70	
<b>Total (1 + 2)</b>		1 114 356.49	174 416.70

Situation et mouvements Rubriques		C Diminutions / Virements poste à poste	D Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles		
	Immobilisations incorporelles en cours		
	<b>Total 1</b>	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	Terrains	168 013.53	125 100.00
	Constructions	64 440.00	645 042.94
	Installations générales agencement de construction	920.33	211 942.01
	Installations techniques matériel et outillage industriel	4 900.38	16 767.68
	Installations générales & aménagmts		0.00
	Matériel de transport		3 000.00
	Matériel de bureau et d'informatique	7 371.07	12 086.31
	Mobiliers	610.10	28 578.84
	Autres		0.00
	Immobilisations corporelles en cours		0.00
	Avances et acomptes		0.00
<b>Total 2</b>	246 255.41	1 042 517.78	
<b>Total (1 + 2)</b>		246 255.41	1 042 517.78

## 3.2 - Tableaux des amortissements

Situation et mouvements Rubriques		A Amortissements cumulés au début de	B Augmentations Dotations de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles		
	Immobilisations incorporelles en cours		
	<b>Total 1</b>	0.00	0.00
Immos. Corporelles	Constructions	93 321.59	15 140.86
	Inst.générales agencement construct°	46.02	3 724.18
	Inst.techniq. Mat. & outillage industriel	9 175.55	1 933.20
	Inst. Générales aménagements divers		
	Matériel de transport	518.33	600.00
	Matériel de bureau et d'informatique	10 500.86	1 067.22
	Mobiliers	14 797.61	1 699.27
	Autres		
	<b>Total 2</b>	128 359.96	24 164.73
	<b>Total (1 + 2)</b>	128 359.96	24 164.73

Situation et mouvements Rubriques		C Diminutions d'amortissements de l'exercice	D Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles		
	Immobilisations incorporelles en cours		
	<b>Total 1</b>	0.00	0.00
Immos. Corporelles	Constructions		108 462.45
	Inst.générales agencement construct°	46.02	3 724.18
	Inst.techniq. Mat. & outillage industriel	5 352.30	5 756.45
	Inst. Générales aménagements divers		0.00
	Matériel de transport		1 118.33
	Matériel de bureau et d'informatique	1 947.46	9 620.62
	Mobiliers	609.78	15 887.10
	Autres		0.00
	<b>Total 2</b>	7 955.56	144 569.13
	<b>Total (1 + 2 + 3)</b>	7 955.56	144 569.13

**3.3 - Etat des échéances des dettes**

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	1 968.97	1 968.97		
- à plus de 2 ans à l'origine	399 062.17	43 518.66	174 075.36	181 468.15
Emprunts et dettes financières divers	29 930.00		29 930.00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 450.87	1 450.87		
Dettes fiscales et sociales	4 135.51	4 135.51		
Autres dettes	3 634.75	3 634.75		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>440 182.27</b>	<b>54 708.76</b>	<b>204 005.36</b>	<b>181 468.15</b>
(1) Dont concours bancaires courants	1 790.63	1 790.63		

**3.4 - Détail des dettes et charges à payer**

	Exercice 2007
Fournisseurs	1 450.87
Fournisseurs - factures non parvenues	0.00
Dettes fiscales et sociales	4 135.51
- organismes sociaux	1 167.75
- Dettes liées aux congés payés	2 947.00
- Salaires à verser	20.76
Autres dettes	3 634.73
- Note de frais Administrateurs à payer	3 334.73
- Dettes diverses	300.00
<b>TOTAUX</b>	<b>9 221.11</b>

## 3.5 - Tableaux de variation des fonds associatifs et autres fonds

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise	453 561.89	104 620.48		558 182.37
Réserves				0.00
Report à nouveau	97 223.79		90 000.00	7 223.79
Report à nouveau - Ajustement changement de méthode comptable			107 032.79	-107 032.79
Résultat comptable de l'exercice	14 620.48	3 038.06	14 620.48	3 038.06
Fonds associatifs avec droit de reprise				0.00
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme				0.00
Droits de propriétaires (commodat)				0.00
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>565 406.16</b>	<b>107 658.54</b>	<b>211 653.27</b>	<b>461 411.43</b>

**3.6 - Détail des charges exceptionnelles**

<b>Détail des charges exceptionnelles de l'exercice</b>	<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2006</b>
Sur Opération de gestion	5 276.64	0.00
Pénalités versées à la Caisse des Cultes	60.80	
Ajustement Salaires bruts	69.34	
Ajustement Charges sociales	3 967.36	
Ajustement frais de déplacement	1 179.14	
Sur Opérations en capital	0.00	168 907.06
<b>TOTAUX</b>	<b>5 276.64</b>	<b>168 907.06</b>

**3.6 - Détail des produits exceptionnels**

<b>Détail des produits exceptionnels de l'exercice</b>	<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2006</b>
Sur Opération de gestion	3 752.48	0.00
Régularisation des charges - Chèques remis pour remboursement de frais aux bénévoles annulés	3 085.06	
Régularisation remboursement UCB	667.42	
Sur Opérations en capital	0.00	193 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>3 752.48</b>	<b>193 000.00</b>